



Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Hugues KENFACK,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Lucien RAPP, Professeur des Universités, Directeur de l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication (IDETCOM),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 935 – l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 935, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lucien RAPP, M. Sébastien SAUNIER, Professeur des Universités, Directeur Adjoint de l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Lucien RAPP et M. Sébastien SAUNIER, en date du 23 novembre 2018.

Fait à Toulouse, le 1^{er} décembre 2020

Le délégué,

Lucien RAPP

Le délégataire

Sébastien SAUNIER

Le Président,

Hugues KENFACK